



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R24-2024-059

PUBLIÉ LE 26 MARS 2024

# Sommaire

## **Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours /**

R24-2024-03-26-00002 - Arrêté portant subdélégation de signature au DASEN d Indre-et-Loire et aux agents du service départemental à la jeunesse, à l engagement et aux sports d Indre-et-Loire?? (4 pages)

Page 3

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2024-03-26-00002

Arrêté portant subdélégation de signature au  
DASEN d Indre-et-Loire et aux agents du service  
départemental à la jeunesse, à l engagement et  
aux sports d Indre-et-Loire

**ARRETE**

Portant subdélégation de signature au DASEN d'Indre-et-Loire  
et aux agents du service départemental à la jeunesse,  
à l'engagement et aux sports d'Indre-et-Loire

Le secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire  
secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours

**VU** la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

**VU** le code de l'éducation ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** le code de la sécurité sociale ;

**VU** le code du sport ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 312-1, L. 313-3, L. 314-4, R. 121-22 et R. 314-36 ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et aux responsabilités locales, et notamment son article 104 ;

**VU** le décret n° 97-34 modifié du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

**VU** le décret n° 99-89 du 8 février 1999 modifié pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 33 ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

**VU** le décret n°2020-1543 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

**VU** le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptables publics ;

**VU** le décret du 25 janvier 2021 portant nomination de M. Christian MENDIVÉ, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Indre-et-Loire ;

**VU** le décret du 7 décembre 2022 nommant M. Patrice LATRON préfet de l'Indre-et-Loire ;

**VU** le décret du 28 août 2023 nommant Monsieur Pascal LETARD, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de l'Indre-et-Loire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

**VU** le décret du 13 mars 2024 portant cessation de fonctions du recteur de la région académique Centre-Val de Loire, recteur de l'académie d'Orléans-Tours ;

**VU** l'arrêté ministériel du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

**VU** l'arrêté du 18 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique – service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Centre-Val de Loire, Loiret et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Centre-Val de

Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

**VU** le protocole national entre le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre, dans les régions et les départements, des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

**VU** l'arrêté de la préfecture d'Indre-et-Loire du 22 mars 2024 portant délégation de signature au secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane LE RAY, secrétaire général de la région académique Centre-Val de Loire, secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours, subdélégation de signature sur l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés des domaines techniques couverts par l'article 1 de l'arrêté de la préfecture d'Indre-et-Loire du 22 mars 2024 susvisé, à l'exception des actes et courriers mentionnés à l'article 2 de ce même arrêté, est conférée à :

- M. Christian MENDIVÉ, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Indre-et-Loire ;

**ARTICLE 2**: En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian MENDIVÉ, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Indre-et-Loire, subdélégation de signature sur l'ensemble des correspondances administratives, décisions et arrêtés des domaines techniques couverts par l'article 1 de l'arrêté de la préfecture d'Indre-et-Loire du 22 mars 2024 susvisé, à l'exception des actes et courriers mentionnés à l'article 2 de ce même arrêté, est conférée à :

- M. Pascal LETARD, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de l'Indre-et-Loire ;
- Mme Lise GIRAN, secrétaire générale de la direction académique des services de l'éducation nationale de l'Indre-et-Loire ;
- M. Yann FRADON, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Indre-et-Loire.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian MENDIVÉ, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Indre-et-Loire, de M. Pascal LETARD, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de l'Indre-et-Loire, de Mme Lise GIRAN, secrétaire générale de la direction académique des services de l'éducation nationale de l'Indre-et-Loire, de M. Yann FRADON, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Indre-et-Loire, subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Delphine BIGNAN, cheffe de projet du service national universel (SNU) pour les contrats des missions d'intérêt général des jeunes volontaires au service national universel et les états de services faits des encadrants des séjours de cohésion du service national universel.

ARTICLE 4 : La signature du fonctionnaire délégataire et sa qualité devront être précédées de la mention suivante :

Pour le préfet d'Indre et Loire, et par délégation

ARTICLE 5 : L'arrêté n°05/2024 du 30 janvier 2024 portant subdélégation de signature au DASEN de l'Indre-et-Loire et aux agents de la direction départementale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de l'Indre-et-Loire est abrogé.

ARTICLE 6 : Les agents subdélégataires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 26 mars 2024  
Le secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours  
Signé : Stéphane LE RAY